



Site web: [www.fo-dgfip-sd.fr/084/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/084/)

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU</b> du CHSCT des 22 et 26 mars 2013</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------

Lecture des déclarations liminaires faites par les 3 organisations syndicales.

**P1** Nous commençons par l'approbation du procès-verbal du CHS-CT du 26 octobre 2012 (vote POUR des Organisations syndicales).

**P2** Puis nous examinons les rapports des visites du médecin de prévention Catherine Minebois

- au Service des Impôts Fonciers d'Orange (visite du 07 février dernier) où elle y préconise des sièges ergonomiques avec dossiers réglables, repose poignet pour clavier et souris pour tous les utilisateurs en prévention des Troubles Musculo Squelettiques (plus particulièrement du risque syndrome du canal carpien) et elle y rappelle les équipements de sécurité pour les géomètres et les équipes travaillant à l'extérieur (chaussures, gilets, casque pour les chantiers, gants, trousse de secours, cônes de balisage de chantier, et formation aux premiers secours).

L'affichage du risque Amiante sous forme d'autocollants inquiète les agents du site. Il est demandé d'afficher un plan des locaux avec les emplacements détectés à risque (sous le lino). Il est aussi rappelé que les personnes susceptibles de faire les travaux doivent avoir une formation ad hoc.

- à la Paierie départementale (visite du 07 mars 2013). Les bureaux doivent être transférés à la Cité administrative fin 2013. Elle y rappelle les recommandations sur poste informatique (installation des écrans face à l'agent, repose poignet et souris) et indique que le nouvel aménagement du poste d'un agent récemment affecté semble bien adapté et que celui-ci en est très satisfait.

**P3** Ensuite, nous examinons le rapport de la visite du 13 novembre 2012 du CFP de Cavaillon par M. Thiriet, l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail Ce rapport comporte 16 pages, relevant les risques liés à l'électricité, d'incendies, de chutes de personnes ou d'objets, d'hygiène des locaux, de rangement, d'aménagement des espaces de travail, de surface de circulation, d'éclairage, d'ambiance sonore, d'accessibilité.

La DDFiP propose de lui communiquer les actions à faire, et qu'elle en fera part aussi aux membres du CHS CT.

L'ascenseur devait être budgétisé sur 3 ans, mais l'argent destiné à cette mise en conformité obligatoire par le plan handicap, loi de 2002, n'a pas été utilisé à ces fins. Les travaux sont estimés « à la louche » à 80 000€. Un devis sera demandé quand les travaux seront envisagés (les entreprises sont lasses de faire des devis pour rien !).

**P4** Suite à notre demande de visiter tous les services de la DDFiP, une délégation s'est rendue au CFP de l'Isle sur la Sorgue le 25 janvier. Nous avons relevé les dysfonctionnements, et problèmes de ce site. La DDFiP a aussi confirmé son intention d'accélérer l'opération d'archivage indispensable aux bonnes conditions de travail du poste. Cette visite a semble-t-il été bien appréciée par tous les agents du service.

Dans la nouvelle réglementation des CHS CT, en cas de projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité, ou les conditions de travail, la consultation des CHS CT est rendue obligatoire.

La prochaine visite est prévue au CFP de Bollène, la date devrait nous être communiquée prochainement.

C'est à l'occasion du CTL de juin que nous connaîtrons les propositions de la DDFiP pour les visites du 2<sup>ème</sup> semestre.

**P5 et 6** Pour 2012, le contexte général d'orientation était principalement centré sur la mise en place des nouveaux CHSCT de proximité. La note d'orientations ministérielles 2013 s'attache à la déclinaison opérationnelle du plan ministériel pluriannuel santé et sécurité au travail (2012-2014).

Les 4 axes prioritaires des actions du CHS CT définis dans le plan ministériel SSCT sont :

- Le développement de la connaissance des risques, avec publication d'un nouveau guide méthodologique relatif à l'évaluation et la prévention des risques professionnels,
- La prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS), avec priorité à la réalisation d'actions de prévention primaire visant à supprimer le risque,
- La prévention de l'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et à des contraintes de pénibilités particulières,
- L'amélioration continue de l'existant, avec une refonte de l'intranet ministériel SSCT où l'espace consacré à la santé, la sécurité et les conditions de travail a été rénové : une rubrique « mon CHSCT » permet d'accéder à la liste des personnes intervenant dans son CHSCT et aux relevés de décisions.

**P 7 et 8** Les 11 et 12 mars dernier, les membres du CHS ont participé à un groupe de travail afin d'analyser les remontées des DUERP des services de notre département : plus de 700 risques répertoriés par les agents.

Ces risques avaient été classés de 1 à 4 par chaque service, 4 étant le plus fort degré de gravité.

Les résultats sont plus qu'inquiétants !

- 20,4 % des risques recensés concernent les RPS, **soit 1 sur 5 !**
- 16,6 % de risques liés à l'ambiance physique (chauffage, isolation thermique et phonique, lumières...)

Avis des organisations syndicales sur :

1) le DUERP de la DIRCOFI :

- *« L'installation dans les nouveaux locaux rénovés rend caduques un certain nombre de risques identifiés. Concernant les RO et les RPS, aucune des mesures proposées ne correspond aux besoins exprimés.*
- *Concernant les RPS, au-delà des mesures mises en œuvre, les mesures préconisées en groupe de travail directionnel doivent être mises en œuvre immédiatement. »*

2) le DUERP de la DDFiP

- *« La méthodologie appliquée pour la mise en œuvre du DUERP et du programme de prévention, ainsi que les mesures autres que RPS et RO sont satisfaisantes.*
- *Le niveau d'augmentation des RPS appelle des moyens de prévention plus adaptés et efficaces. »*

Certains risques répertoriés, (mesure de prévention déjà mise en place ou mesure en cours) n'ont donc pas été repris dans le Plan Annuel de Prévention 2013 programmé par la DDFiP.

**P9** La DG a présenté les modalités de généralisation de RIALTO qui va être étendu à toutes les Dircofi, avec un bilan par questionnaire fin 2013, pour une généralisation en 2014.

Avis des organisations syndicales sur Rialto :

*« RIALTO Investigations va générer chez les vérificateurs et les chefs de brigade des contraintes nouvelles dans l'organisation de leur travail et se révéler être un facteur supplémentaire de développement des RPS. En conséquence, le CHSCT des Finances 84 émet un avis défavorable au déploiement de cette application. »*

Le président de séance rappelle que le CHSCT n'est pas habilité à en parler du module

**P10** Il nous est précisé que des détecteurs de présence seront automatiquement installés pour l'éclairage des locaux dans les prochains chantiers.

Les travaux sur la calade et l'installation de barrières sous le porche de la cité administrative ne seront pas financés la même année.